

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

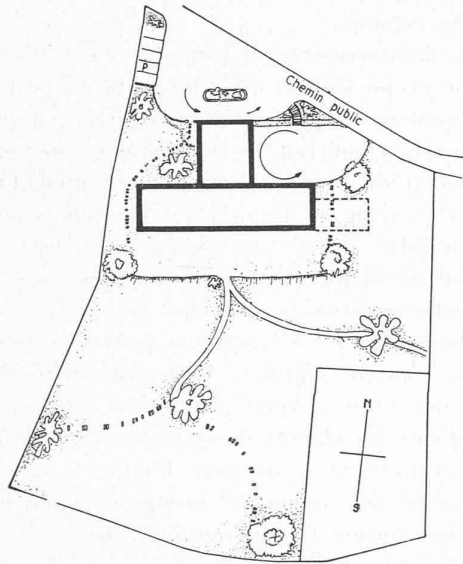
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR L'INFIRMERIE DE LAVAUX



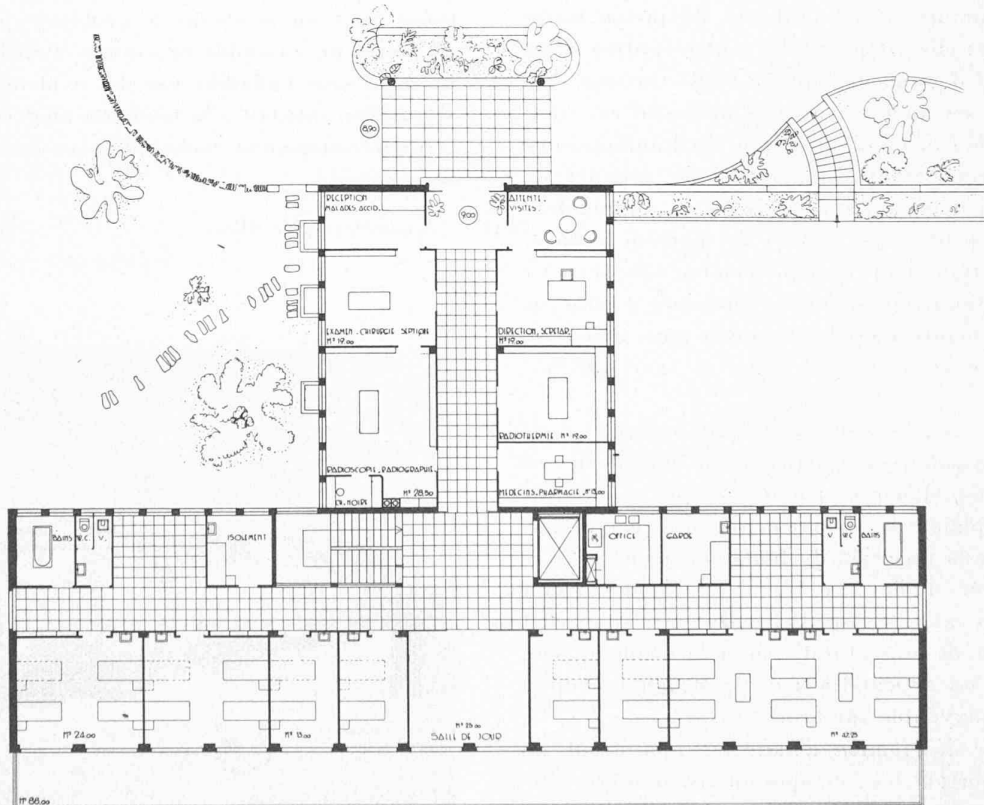
Situation. Echelle 1 : 1500.

1^{er} rang : Projet « C 4 »,

de MM. M. et A. Chappuis, architectes, à Vevey.

Jugement du jury :

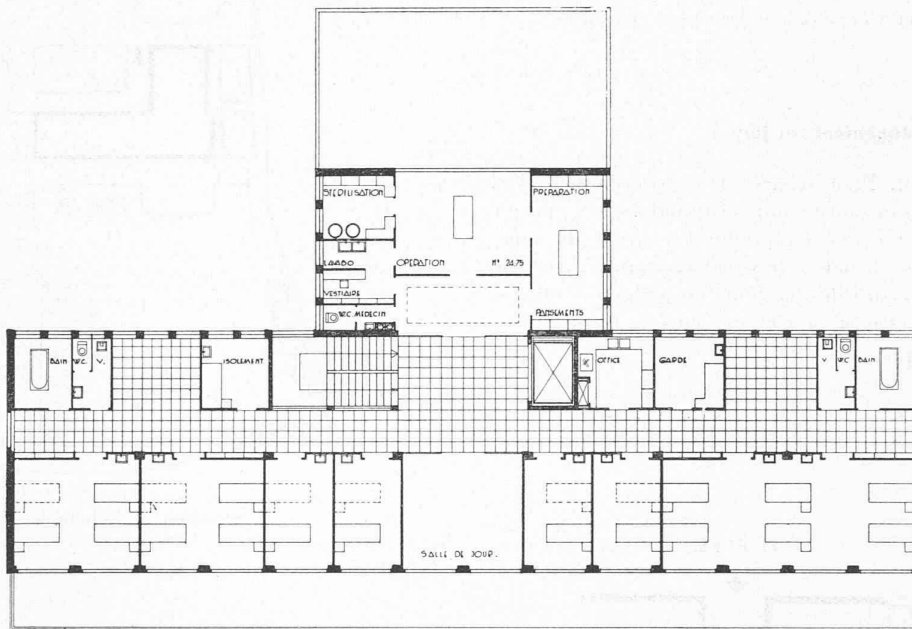
Bonne implantation. Plans très clairs et bien ordonnés. Chambres de sœurs au nord critiquables. Même observation que le N° 26, en ce qui concerne les terrassements. Façades bien proportionnées, mais banales dans le détail. Hauteurs d'étages très basses, cube à augmenter.



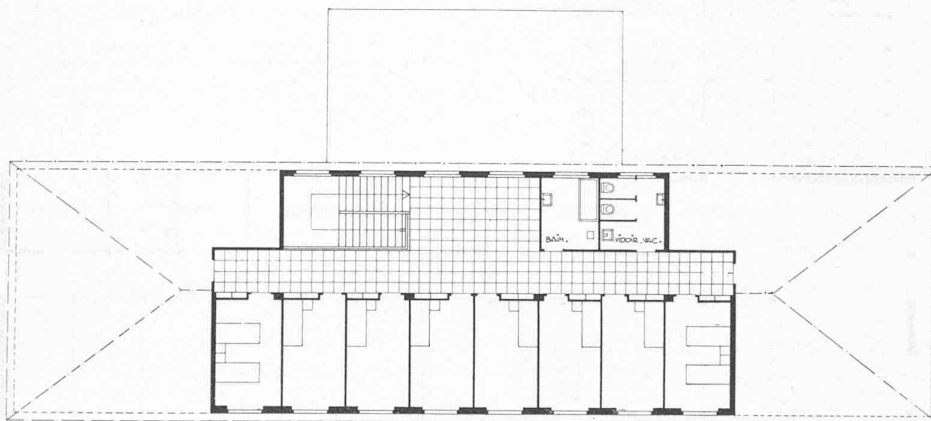
Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 300.

CONCOURS POUR L'INFIRMERIE DE LAVAUX

1^{er} rang : MM. M. et A. Chappuis, architectes, à Vevey.



Plan du 1^{er} étage. — Echelle 1 : 300.



Plan des combles. — Echelle 1 : 300.



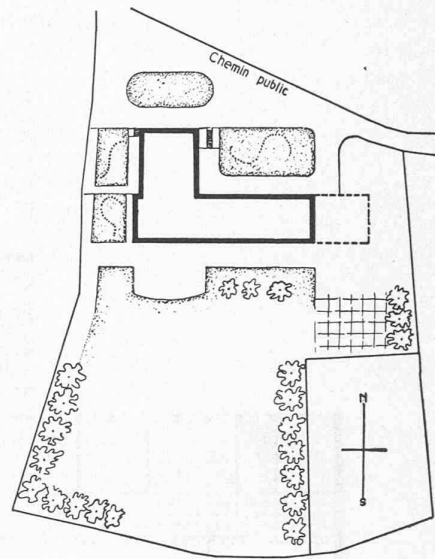
Façade sud. — Echelle 1 : 300.

CONCOURS POUR L'INFIRMERIE DE LAVAUX

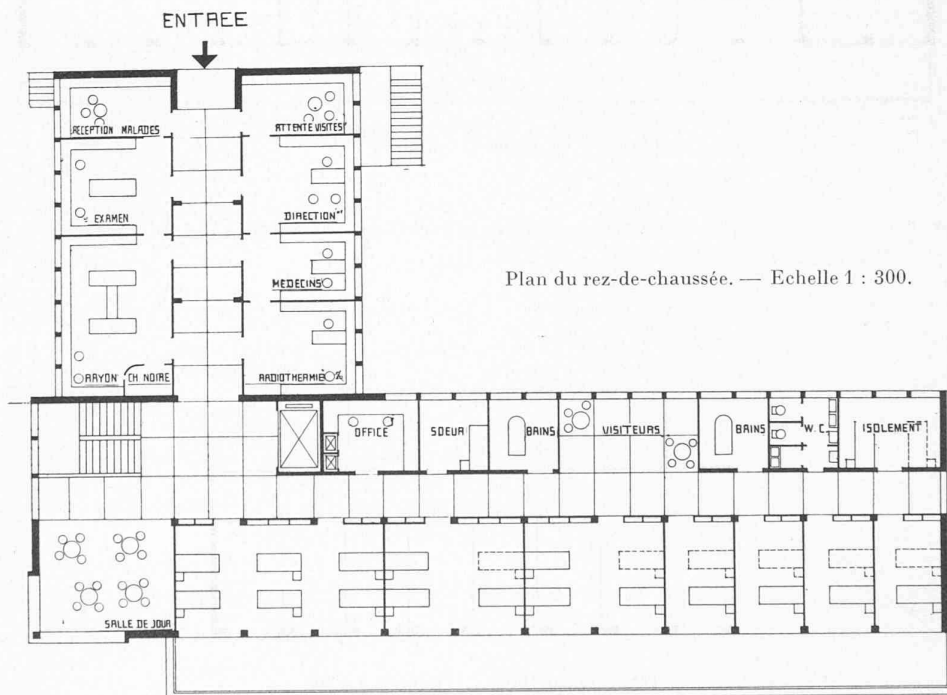
II^{me} rang : projet « Topographie »
de MM. Mayor et Chevalley,, architectes à Lausanne.

Jugement du jury :

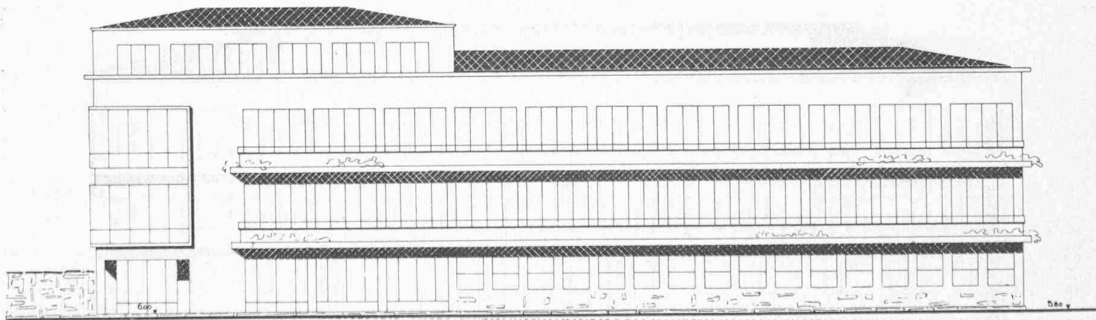
Bonne implantation. Plans clairs et bien ordonnés. Les chambres de sœurs au nord sont critiquables. Ce projet nécessiterait de gros terrassements pour l'éclairage du sous-sol. Architecture des façades très schématiques. Toiture embryonnaire. En donnant des hauteurs normales aux étages, le cube est augmenté et porté à 6380 m³, sans les toitures.



Situation. — Echelle 1 : 1500.



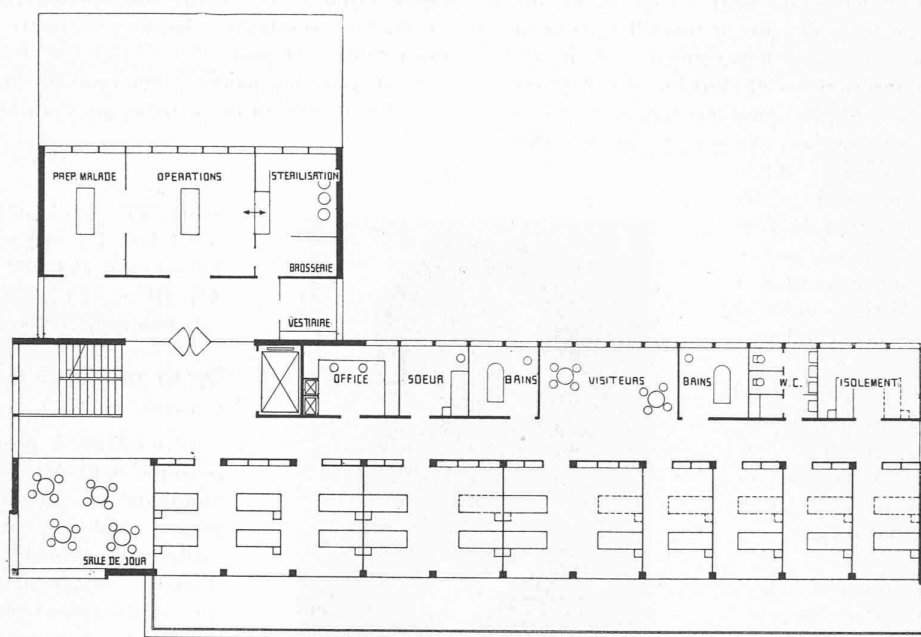
Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 300.



Façade sud. — Echelle 1 : 300.

CONCOURS POUR L'INFIRMERIE DE LAVAUX

II^{me} rang : MM. *Mayor* et *Chevalley*, architectes, à Lausanne.



Plan du 1^{er} étage. — Echelle 1 : 300.

Concours pour l'infirmerie de Lavaux.

Extrait du rapport du jury.

Le jury a commencé ses délibérations le vendredi 8 mars, à 10 h., à la Salle Davel, à Cully. Il est composé de MM. le D^r *G. Cérésolle*, médecin à Rolle, *H. Bessat*, membre du comité de l'infirmerie, Lutry, *E. Bron*, architecte, Rieux, *Ch. Thévenaz*, architecte, Lausanne, *F. Gilliard*, architecte, Lausanne, *J. Hugli*, architecte, Yverdon. *M. Bron*, architecte, fonctionne en qualité de président et rend hommage à la mémoire de *M. V. Desfayes*, membre du jury, décédé.

78 projets ont été expédiés. Ils sont tous parvenus dans le délai prescrit.

Les membres du jury procèdent à un premier examen individuel des projets.

A un premier tour d'élimination, 29 projets sont écartés pour insuffisance générale.

Après nouvel examen et discussion, le jury décide de procéder à un second tour d'élimination des projets présentant, malgré leurs défauts, des qualités plus marquées que les précédents. 23 projets sont éliminés.

Le jury procède à un troisième tour d'élimination au cours duquel les projets écartés firent l'objet d'une critique.

Ayant comparé les différents projets retenus, et tenant compte des observations auxquelles ces projets ont donné lieu, il décide à l'unanimité de les classer de la manière suivante :

Premier rang : Projet n^o 46. — Deuxième rang : Projet

n^o 26. — Troisième rang : Projet n^o 10. — Quatrième rang : Projet n^o 7. — Cinquième rang : Projet n^o 77. — Sixième rang : Projet n^o 39. — Septième rang : Projet n^o 50. — Huitième rang : Projet n^o 27. — Neuvième rang : Projet n^o 49.

Le jury décide de répartir, comme suit, les 6000 fr. qui sont à sa disposition : premier rang, 2000 fr.; second rang, 1800 fr.; troisième rang, 1400 fr.; quatrième rang, 800 fr.

Se référant à la clause n^o 16 du programme, le jury estime que le projet n^o 46 devise « C4 », classé en premier rang, ne peut pas être exécuté tel qu'il est présenté. Une nouvelle étude devra être faite, tenant compte des idées présentées au concours et des critiques du jury.

Aucun des projets primés ne donne complète satisfaction au jury.

Précédant à l'ouverture des enveloppes, M. le président proclame les noms des lauréats comme suit :

Projet n^o 46, devise « C4 »; auteurs : MM. *M.* et *A. Chapuis*, architectes, à Vevey.

Projet n^o 26, devise « Topographie »; auteurs : MM. *Mayor* et *Chevalley*, architectes, à Lausanne.

Projet n^o 10, devise « Asklepios »; auteur : *M. Robert Loup*, architecte, à Lausanne¹.

Projet n^o 7, devise « Quies »; auteur : *M. Werner Herzog*, architecte, à Lausanne¹.

Cully, le 11 mars 1940.

Le Jury.

¹ Nous publierons à notre prochain numéro les plans des projets classés en troisième et quatrième rang. (Réd.)